DES TERRES, DES PROJETS, LA VIE

Plaisir (78)
La Mare aux Saules

Réaménager une friche

Inscrire dans le territoire un parc paysager et de loisirs

UN NOUVEAU PARC OUVERT AU PUBLIC : ÉCOLOGIQUE, PAYSAGER ET SPORTIF

La réutilisation des terres inertes constitue la matière première du projet d'aménagement du site de la Mare aux Saules.
Ce principe d'économie circulaire de réutilisation des terres excavées des chantiers de construction de l'Ouest parisien permet le renouveau du site et finance la réalisation des aménagements.

Plan de conception du projet

Légendes :

- Périmètre d'aménagement
- Cheminements
- Arbres isolés
- Bois
- Lisière progressive
- Prairie
- Pelouse
- Jardins familiaux
- Bassins écologiques
- Parcours sportif
- Courbes de nivellement

S'INSCRIRE DANS LE TERRITOIRE, RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Le site de La Mare aux Saules s'inscrit au droit d'une ancienne carrière de sablon, exploitée entre 1973 et 2005. La réhabilitation proposée a pour objectifs de préserver les espaces boisés périphériques et de restaurer les continuités écologiques entre le site et les forêts de Sainte-Apolline, Bois-d'Arcy et Maurepas.

Réhabiliter une ancienne carrière de sablon

Réhabiliter une ancienne carrière de sablon

Restaurer des continuités écologiques

UNE AMBITION PAYSAGÈRE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

LES ENJEUX DU PROJET

Les enjeux sont multiples, du fait de la particularité du site et de son emplacement. Il s'agit de :

- **transformer ce site délaissé**, ancienne carrière, en un espace naturel de façon à ce qu'il s'intègre parfaitement à son environnement et favorise la biodiversité locale
- **concevoir des lieux de détente et de loisirs** propices aux activités de plein air
- **créer une continuité physique** permettant de relier le site aux réservoirs naturels ou de biodiversité environnants
- **mettre en place des mesures écologiques** et de gestion du parc sur 30 ans.

RENFORCER LA PALETTE VÉGÉTALE LOCALE

Le choix des essences à planter doit tenir compte des critères environnementaux et écologiques locaux, comme des spécificités de chaque zone proche du lieu de plantation. Huit à douze espèces d'essences seront ainsi mises en place. Ces plantations réinstalleront un écrin paysager à caractère d'espace naturel adapté, en dialogue avec les boisements riverains.

Noisetier

Prunelier

Chèvrefeuille des bois

Fusain

Aulne

Bouleau

Saule marsault

Images d'ambiance prairies

Typologie de plantations installées :

- plantes forestières
- plantations bocagères arbustives formant une lisière
- prairies fauchées une fois par an, non destinées à être pratiquées par les usagers
- prairies fraîches et zones humides
- arbres tiges structurants

RESTAURER UN MILIEU NATUREL

Le projet a pour but de créer un parc naturel qui préservera les milieux écologiques, pérennisera les habitats naturels sensibles et favorisera le maintien et le développement de la faune et la flore du site et des espaces adjacents.

La diversité des plantations fera la richesse de ce site en matière de biodiversité. C'est pourquoi il a été décidé de créer une interface qui préservera cette richesse, grâce à :

- l'installation de mares et roselières, de zones humides et la plantation de prairies fraîches,
- l'aménagement de paysages variés dans un cadre naturel de 8 ha.

DES MESURES ÉCOLOGIQUES ET DE SUIVI SUR 30 ANS

PRINCIPALES MESURES DE GESTION ECOLOGIQUE

- L'ensemble des boisements, présentant des enjeux forts au niveau fonctionnalité écologique, a été exclu du projet de remblaiement.
- Installation d'une clôture hermétique pour protéger, lors de la période de reproduction, le triton palmé, la grenouille agile et le crapaud commun.
- Mesures à mettre en œuvre pour limiter le développement d'espèces envahissantes (type renouée du Japon...).
- Engagement au respect des bonnes pratiques écologiques sur le chantier.

Grenouille agile

SANCTUARISATION DES ESPACES

Afin d'accentuer la protection des milieux naturels du site et de préserver leur rôle dans la fonctionnalité écologique du territoire, le projet prévoit la mise en protection dans les documents d'urbanisme de l'ensemble de la zone du projet et de ses abords, soit :

- 10 ha, qui correspondent à l'ensemble des boisements matures entourant la zone de projet ainsi que des zones protégées déjà désignées dans le secteur,
- 37 ha de la zone de projet et ses milieux adjacents : éléments naturels, non nécessairement boisés, présentant un enjeu écologique particulier pour le territoire.

GESTION ET SUIVI ÉCOLOGIQUE DU FUTUR PARC SUR 30 ANS

L'enjeu est de créer un vaste espace attractif pour les espèces, pertinent en termes de fonctionnalité écologique et accessible au public, selon les objectifs souhaités sur chacun des secteurs. Un plan de gestion et de suivi sur 30 ans sera mis en place à cet effet.

DES ESPACES DE SPORTS ET DE LOISIRS POUR UN PARC OUVERT AU PUBLIC

ECT en collaboration avec la collectivité locale a conçu des espaces variés, dédiés aux activités de plein air.

Plan des aménagements sportifs

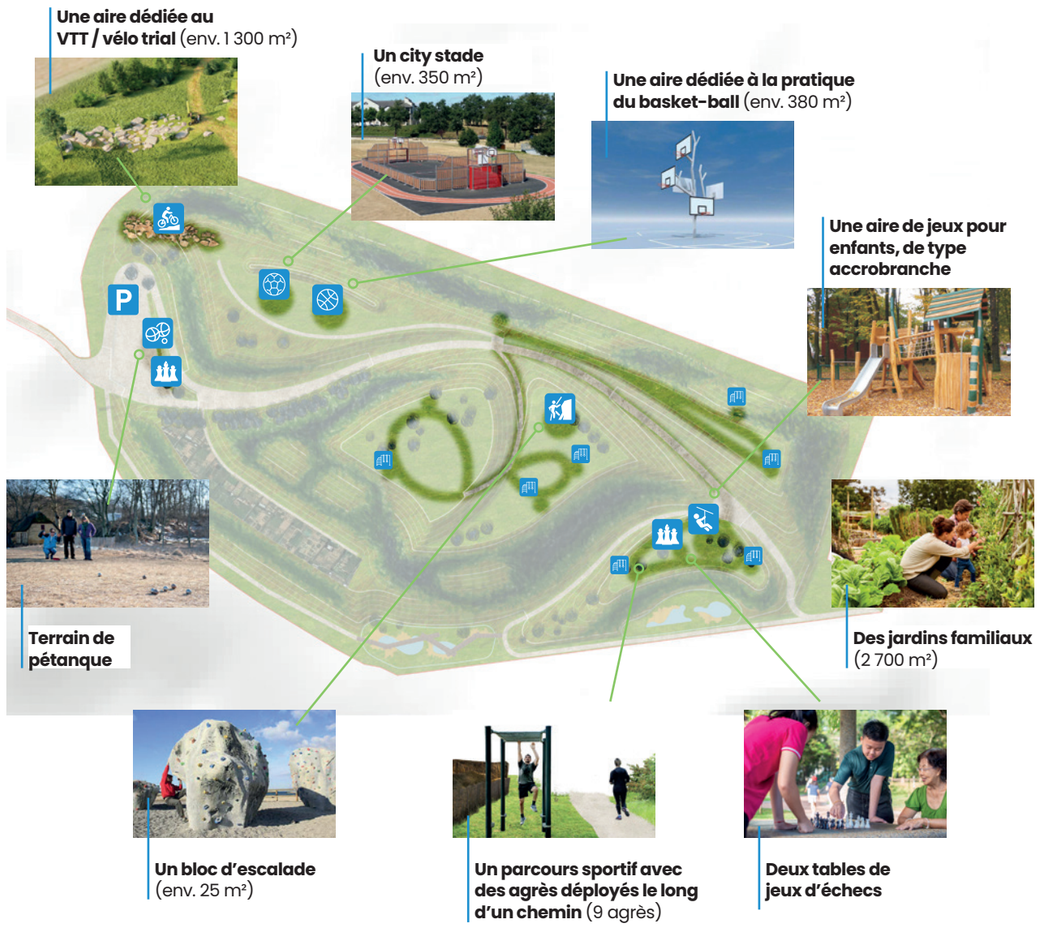

Le projet intégrera également :

- des cheminements vers les différents équipements
- un parking stabilisé de 45 places, afin de faciliter l'accès au site des futurs usagers non riverains
- un dispositif de signalétique permettant de se repérer et de découvrir les richesses patrimoniales du parc, en suivant des parcours balisés ou en se repérant sur des plans de situation
- du mobilier urbain : des bancs installés aux points d'accueil, de panorama ou de découverte floristique, des poubelles à chaque entrée, parking, et croisements directionnels importants, ainsi que des tables de pique-nique (accessibles aux PMR) sur des clairières non ventées.

VUE SPORTIVE DE LA ZONE D'ESCALADE ET DES AGRÈS SPORTIFS

VUE ÉCOLOGIQUE D'UN DES BASSINS ECOLOGIQUES

CHIFFRES CLÉS DU PROJET

Durée du projet :
3 ans

Travaux d'aménagement avec apports de terres :
2 ans

Surface à aménager :
10,79 ha

Exhaussement de terrain :
8,60 ha

Volume de terre **522 000 m³** en place soit **1 044 000 T**

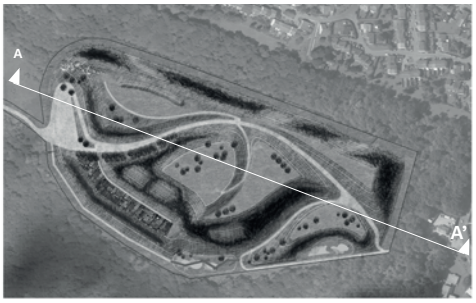

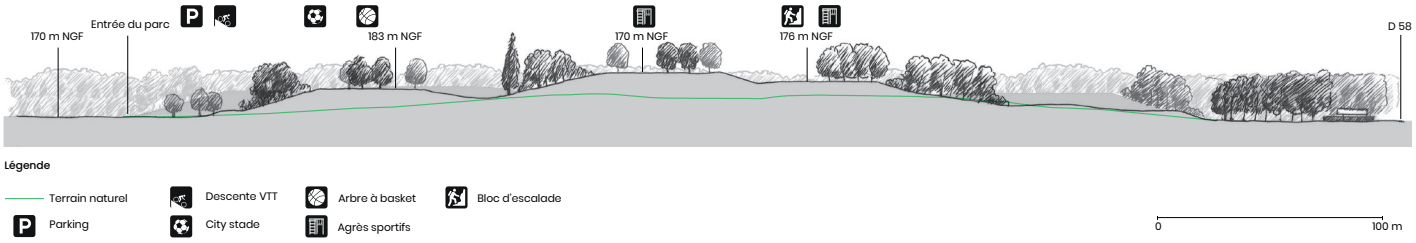

ECT, UN PRINCIPE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ECT s'inscrit dans une dynamique d'économie circulaire de réutilisation des terres des chantiers de la construction urbaine.

Notre pôle **"Environnement et terres inertes"** identifie les filières de traitement et organise la traçabilité des matériaux. Le pôle **"Développement et Aménagement"** dialogue avec les Collectivités et Aménageurs pour concevoir des projets de réemploi de ces terres inertes, des projets concertés et porteurs de biodiversité.

D401 – Route du Mesnil-Amelot | 77230 Villeneuve-sous-Dammartin |
www.groupe-ect.com | contact@groupe-ect.com | 01 60 54 57 40
Suivez-nous sur

ECT – SAS au capital de 109.000€ – RCS Meaux 392 244 935 – 07/2021 – Perspectives : Atelier Atlante – Crédits photos : ©GettyImages ©Istock ©Spielart ©Flickr : Andrey Zharkikh / Clément Lambert / Vlad Proklov / Werner Wattenbergh / Pascal Tresson / Andreas Rockstein / Martin Maillardet
Conception et réalisation : www.siouxe.fr siouxe www.siouxe.fr